



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand) Band 13 (1985)

DOI: 10.11588/fr.1985.0.52296

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





732 Rezensionen

conséquences, est peut-être celui de Namur: dès 919, Bérenger porterait le titre de comes Namurcensis 1.

Faute de documents, le personnel comtal de Basse-Lotharingie est fort mal connu. En dehors d'une mention isolée de la fin du VI^e siècle (Wado à Cambrai), les comtes n'apparaissent pas avant le VIII^e siècle. Malgré l'indigence des sources, les informations dénoncent la pratique du cumul des fonctions comtales – les Regnier et les Ansfrid furent, au X^e siècle, d'étonnants rassembleurs de comtés – et révèlent le poids croissant de l'hérédité des charges: toutefois, si, dès le IX^e siècle, les fonctions comtales se transmettent souvent de père en fils, le souverain est toujours en mesure, au siècle suivant, de briser ce processus. L'hérédité des charges ressortit encore à la volonté du roi. Aussi bien, toute reconstitution généalogique, qui postule l'hérédité de la fonction comtale, est-elle souvent conjecturale, sinon oiseuse.

Un travail historique de grande ampleur comporte inévitablement des erreurs ou des lacunes, plus ou moins graves, que les recenseurs se plaisent à signaler. C'est la loi du genre. Pour notre part, trois notes de lecture suffiront.

L'auteur, qui aborde à plusieurs reprises la question du comté de Bastogne (p. 155-156, 224), ne semble pas connaître l'article d'A. Laret et de C. Dupont².

Le monastère de Sancti Laurentii Leudensi dont il est question dans le traité de Meersen (870) ne peut pas être identifié à l'abbaye liégeoise de Saint-Laurent, fondée cent cinquante ans plus tard, comme l'a démontré F. Vercauteren³: ici, les conclusions d'U. Nonn doivent donc être corrigées (p. 101–102, 190 n. 1205).

Pour établir sa carte de la Silva Carbonaria, l'auteur a tenu compte de la couverture forestière actuelle (p. 228, 231): pourquoi n'a-t-il pas également utilisé la carte topographique des Pays-Bas autrichiens, levée de 1771 à 1775 par le comte de Ferraris⁴?

Broutilles! Ces quelques remarques ne pèseront décidément pas lourd devant un travail de grande qualité, fondé sur un dépouillement exhaustif des sources et sur une connaissance approfondie des travaux les plus récents. L'étude d'U. Nonn renouvelle complètement l'histoire de l'organisation politique d'un espace géographique privilégié: le berceau de la dynastie carolingienne.

Jean-Louis Kupper, Liège

Michael Borgolte, Geschichte der Grafschaften Alemanniens in fränkischer Zeit, Sigmaringen (Thorbecke Verlag) 1984, 308 p. (Vorträge und Forschungen, Sonderband 31).

L'Alémannie, le pays des Alamans: dire d'abord ce qu'il est, où il est, et pour cela plonger dans quelques rares atlas qui hasardent une cartographie de l'Europe du VI^e au X^e siècle. Vers 500, ce pays se développe entre le Rhin et le Lech, d'ouest en est; du lac de Constance, au sud, à une ligne allant, en gros, de Wissembourg à Ratisbonne. Les descendants de Clovis y font des incursions victorieuses. Deux siècles plus tard, la frontière du royaume franc est au Lech, face à la Bavière: elle englobe l'Alémannie, qui s'étend jusqu'à Coire et à la Rhétie, s'avance très au sud de Zurich; elle est bien intégrée à l'Etat du nouveau roi, Pépin. Aux évêchés de Strasbourg et de

- 1 Rien n'interdit de croire, cependant, que le mot Namurcensis soit une interpolation. Voir à ce sujet l'étude de F. L. Ganshof, Note sur une charte de saint Gérard pour l'église de Brogne, dans: Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy, Namur 1952, p. 219–255 (avec édition du document).
- 2 A. LARET et C. DUPONT, A propos des comtés post-carolingiens: les exemples d'Ivoix et de Bastogne, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 57 (1979) p. 805–823.
- 3 F. VERCAUTEREN, Note sur les origines de Saint-Laurent de Liège, dans: Saint-Laurent de Liège. Eglise, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire, Liège 1968, p. 15–24.
- 4 Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens. Levée à l'initiative du comte de Ferraris, 12 vol., Bruxelles 1965-1974.

Bâle-Augst se sont ajoutés au VII^e siècle ceux de Constance et d'Augsbourg; les abbayes se sont multipliées, surtout après 680-700: Saint-Gall, plus ancienne, est solidement établie. Charlemagne s'occupe de la Bavière, l'intègre à son royaume, et au partage de 843, la part de Louis le Germanique regroupe Bavière, Alémannie, Franconie, Saxe: l'Alémannie devient la partie occidentale du royaume germanique; elle est traitée en zone frontalière face à l'ouest, à l'Alsace; au X^e siècle, elle est au cœur de l'Allemagne. Ainsi, d'extérieure au royaume franc initial, elle en est devenue le centre, d'une certaine manière. Il a fallu la prendre en mains, la pénétrer lentement, en assurer la gestion administrative, et c'est un peu cela que l'étude des comtes, plus que des comtés, va nous aider à connaître.

M. Borgolte a réalisé une superbe étude de l'histoire administrative, si on peut ainsi s'exprimer, de l'Alémannie grâce à une enquête minutieuse sur les comtés, favorisée entre autres par les très riches archives de Saint-Gall. Le livre dont il est ici rendu compte est un élément d'un triptyque, qui comprend encore une Prosopographie, et un dossier d'identification pour les actes de Saint-Gall. Il faudrait, dit l'auteur, les trois ouvrages pour le suivre convenablement dans sa démarche. Pour le lecteur, il n'est pas nécessaire d'avoir autant d'un coup, et la conclusion que M. Borgolte nous sert ici en 14 pages, offre une nourriture déjà substantielle et apporte des enseignements fort intéressants. Après une présentation des comtés, l'un après l'autre, cette récapitulation rend digeste et enrichissante une lecture, souvent peu enthousiasmante, il faut bien le dire, en raison de la masse des noms et des lieux difficile à dominer. Revenons à ce pays.

Il faut, il faudra distinguer entre la partie occidentale: Brisgau, entre Rhin et Forêt Noire, Thurgau, Zurichgau, autour du lac de Constance et de Zurich, d'une part, et la partie orientale avec le Bertoldsbaar, vers le cours supérieur du Neckar et du Danube, et la zone à l'est de Zurich. Les Francs viennent de l'ouest, progressent lentement vers les lacs et le massif forestier: de Bâle et Strasbourg, un lent saut d'abord jusqu'à Constance, et voici les premiers comtes installés, après les ducs. Les comtes ont des biens royaux à gérer. De 650 à 750, les familles des fonctionnaires forment déjà une élite groupée de parents proches.

Avec Charles Martel, puis Pépin, le pays est repris en mains; plus de duché d'Alsace, plus de duché d'Alémannie, mais une armée de comtes actifs, comme Chancor, qui vient de Lorsch, et surtout Warin et Ruthard, dont l'activité domine cette région pendant 20 ans. Ruthard, surtout, fonde des monastères, soutient l'action de Saint-Denis, prolongée jusqu'à la Bavière, avec le pouvoir franc. Les fiscs ont un rôle à jouer, car les comtes y trouvent un point d'appui. Ces comtes sont assez dispersés, il n'y a pas de juxtaposition de comtés, tendant à couvrir tout le terrain. L'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall exercent chacun un large pouvoir territorial. Vers l'est, l'action des deux grands comtes est quasi nulle.

A partir de 750, les actes renseignent bien sur les comtes. La formule qui mentionnait le comte comme élément de datation (sub comite X) change; le comte, au nominatif, est un témoin de la présence franque. Les mentions n'en sont pas faites au hasard, et dessinent très exactement les domaines d'action comtale. Par exemple, p. 81, une carte distingue les lieux selon que le comte est ou non mentionné: les lieux »sans« dessinent le fisc. Avec Charlemagne, les choses évoluent; le fils de Warin ne peut se maintenir au-delà de 779. Fin VIII° s., la puissance comtale de certains groupes progresse; les Udalrichinger sont loyaux pour le roi, tout comme les Ahalolfinger, favorisés. Louis le Pieux reprend les choses en mains; le pourcentage des chartes citant le comte local passe de 50 à 95 %! L'administration comtale recouvre le pays, les prélats perdent leur pouvoir laïc, le fisc perd de son importance, des partages interviennent (le Bertoldsbaar est coupé en deux). On aimerait savoir qui commandite cette reprise en mains; l'empereur luimême? Il y a des réactions locales, soutenues par Bernard d'Italie d'abord, puis surtout par les grands clans: Ahalolfinger, Udalrichinger, puis Burchardinger, et déjà le IX° siècle s'achève et une évolution différente se prépare avec l'époque ottonienne.

M. Borgolte avance pas à pas; il dépouille les actes, dont il s'est beaucoup occupé par ailleurs (cf. sa bibliographie), et analyse la formule qui cite le comte; puis il examine les comtés, un à un,

734 Rezensionen

comme on l'a dit déjà. 1) Au sud du lac de Constance, 2) à l'ouest de la Forêt Noire, 3) dans les »Baar« (Bertoldsbaar, Ahalolfsbaar), 4) plusieurs autres de moindre importance. Qu'on aimerait avoir alors une carte d'ensemble, le point d'appui promis pour un autre volume, au lieu de quatre morceaux séparés et insuffisants! Comment cette absence peut-elle se justifier?

Que dire de plus? Comment peut-on se montrer critique sans hardiesse dans un monde aussi complexe (en apparence)! Ce sont des réflexions plus larges que suscite cette remarquable étude de détail. On y est frappé de la conception du fisc, des vastes fiscs sur lesquels s'appuie le roi, qu'il confie ensuite aux comtes: on est loin d'avoir compris la »politique fiscale« des Francs, les motifs profonds de la constitution des territoires fiscaux et leur utilisation progressive; il y a derrière cela un schéma de pensée qui mérite une analyse attentive, plus qu'une constatation. Et puis il y a cette action »administrative« décisive, menée par Pépin, puis Louis le Pieux (quand prendra-t-on le temps de reconsidérer l'intelligente politique du »débonnaire«?), les phases de reprise en mains et d'abandon aux clans locaux, créés, notons-le, à partir des comtes immigrés qui se sont enracinés. Il y a, de la succession des comtes, beaucoup plus à tirer qu'on ne fait souvent, encore de la prosopographie, encore des conclusions suggérées par l'examen scrupuleux des listes et des anonymes. Enfin il y a les Gaue, avec leurs particularités. Ne pas confondre Gau et Grafschaft, répète, après d'autres, M. Borgolte. Comment repérer la distribution de ces »pays« (Gaue), notamment de ceux nommés »Baar«? Quelle est l'efficacité globale de ces comtes dispersés, dont l'autorité tarde à couvrir tout le pays? Ne voit-on pas ici les phases véritables de la conquête? Et le rôle des clercs, une fois de plus, et des moines!

Honnêtement, on ne peut tout lire avec le même intérêt soutenu, suivre pas à pas les références aux actes de Saint-Gall (surtout quand on ne les a pas sous la main); on manque de connaissances géographiques précises; bref on fait confiance au guide, et cela est très bien. Après une lecture plus ou moins attentive des chapitres, il faut éplucher la conclusion, et revenir ensuite aux chapitres pour reprendre les phases et les phrases de la démonstration. Une fois séduit, on peut penser un moment que cela est trop beau, tellement cela est simple, mais le doute ne vient guère, car il est plus simple et plus normal de faire confiance à l'auteur et à son gigantesque travail de fourmi, puisqu'il a su vous conduire sûrement du document à la réflexion.

Michel Parisse, Nancy

Dominique MILLET-GÉRARD, Chrétiens mozarabes et culture islamique dans l'Espagne des VIII^e-IX^e siècles, Paris (Études Augustiniennes) 1984, 230 S.

Die von Jacques Fontaine angeregte Arbeit befaßt sich mit einer von der Forschung bislang wenig bearbeiteten Periode der frühmittelalterlich-spanischen Geschichte, was nicht zuletzt aus der nur sehr kargen Überlieferungslage zu verstehen ist. An zeitgenössischen Quellen stehen denn auch im wesentlichen lediglich die Schriften des Alvarus und Eulogius von Córdoba zur Verfügung. Die beiden Autoren gehörten zu den um die Mitte des 9. Jh. von den muslimischen Behörden hingerichteten »Märtyrern von Córdoba«.

Im Gegensatz zu den Arbeiten von F. Simonet (Historia de los Mozarabes de España, Madrid 1897–1903) und F. R. Franke (Die freiwilligen Märtyrer von Córdoba und das Verhältnis der Mozaraber zum Islam, Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens XIII, 1958), die sich mit der Thematik aus der Sicht des Historikers befassen, wählt die Verfasserin als Bearbeitungsansatz eine »perspective...surtout littéraire«, d. h. sie unternimmt eine »étude du ton polémique employé par les auteurs mozarabes« (S. 16) in der Absicht, daraus nähere Erkenntnisse über deren Verhältnis zu ihren muslimischen Landsleuten und zum Islam allgemein zu gewinnen.

Der eigentlichen literaturwissenschaftlichen Analyse der Quellen im 2. Teil der Arbeit stellt Frau Millet-Gérard eine Untersuchung der sozialen, wirtschaftlichen, kulturellen und religiö-